

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 9 JUIIN 2021

Ouverture : 19h30

Local : Salle polyvalente

Présence : 17 personnes

Présidence de M. Christian Roth, Président.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée.

Ordre du jour de la séance :

1. Protocole de l'Assemblée Bourgeoisiale du 24 février 2021
2. Lecture des comptes 2020
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2020
5. Décharge aux organes responsables
6. Nomination de l'organe de révision pour la période 2021-2024
7. Agrégation de bourgeois
8. Divers

1. PROTOCOLE DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 24 FÉVRIER 2021 :

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire à moins que les membres présents ne souhaitent le contraire.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

2. LECTURE DES COMPTES 2020 :

Le Président commente les comptes qui bouclent avec une perte de Fr. 19'341.05.

Le Président fait part des soucis de la Bourgeoisie et de la Municipalité quant à l'augmentation des plantes envahissantes à certains endroits du territoire communal et renseigne sur les travaux qui seront entrepris en 2021 pour tenter de les éradiquer.

Il évoque l'éventuelle fusion, dans le futur, de la Bourgeoisie avec la Municipalité en fonction des décisions qui seront prises par la Constituante.

3. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION :

M. Daniel Murisier, de la Fiduciaire Dini & Chappot SA, donne lecture du rapport de l'organe de révision relatif aux comptes 2020 et recommande de les approuver.

4. APPROBATION DES COMPTES BOURGEOISIAUX 2020 :

Aucune question n'étant posée, le Président soumet les comptes à l'approbation de l'Assemblée Bourgeoisiale, laquelle les adopte à l'unanimité.

5. DÉCHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES :

Les comptes 2020 ayant été acceptés par l'Assemblée Bourgeoisiale, celle-ci donne décharge aux organes responsables.

6. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR LA PÉRIODE 2021-2024 :

Le Président fait savoir que, selon les dispositions de la Loi sur les Communes, le réviseur des comptes est nommé par l'Assemblée Primaire pour la période législative.

Compte tenu de l'excellente collaboration depuis de nombreuses années avec la fiduciaire Dini & Chappot, active depuis plus de 40 ans à Martigny et riche en expériences, le Président propose de poursuivre cette collaboration pour la période législative en cours.

Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité de l'Assemblée.

7. AGRÉGATION DE BOURGEOIS :

Le Président a le plaisir de présenter les candidatures de Mme et M. Rosemaire et Olivier Kohli, originaires de Gsteig à Berne, domiciliés à Saxon. Le montant de la taxe d'agrégation a été fixé à Fr. 800.00 pour le couple.

Le Président soumet cette demande d'agrégation à l'approbation de l'Assemblée. Celle-ci l'adopte à l'unanimité.

8. DIVERS :

Aucune question n'étant posée, le Président clôt la séance à 19h50.

Le Président :

Christian Roth

Le Secrétaire :

Daniel Felley